

À l'issue de la rencontre

- Votre enfant pourrait demeurer avec vous, ou retourner auprès de vous après un placement, avec le soutien de ressources ou de services de votre communauté.
- Une personne de votre entourage ou de votre communauté pourrait accueillir votre enfant chez elle.
- Une famille d'accueil ou toute autre ressource d'hébergement pourrait accueillir votre enfant.

Comme expert de votre enfant, votre contribution est essentielle.

Ensemble, avec vous, dans le respect et la simplicité, nous voulons examiner des solutions afin d'assurer la protection de votre enfant et contribuer à l'amélioration de votre situation familiale.

Ma famille, ma communauté,
un programme qui mobilise
la communauté pour vous soutenir !



Vous êtes le parent.

Vous avez accepté de participer à une rencontre de processus décisionnel en équipe (PDÉ).

Voici ce que vous devez savoir !



QU'EST-CE QU'UNE RENCONTRE PDÉ ?

Si votre enfant est susceptible d'être placé, déplacé ou lors d'une réunification familiale, votre enfant et vous avez droit à une rencontre de processus décisionnel en équipe. Cette rencontre réunit plusieurs personnes de votre communauté (famille, amis, entourage, intervenants, représentants d'organismes communautaires, du milieu scolaire...) préoccupées par votre situation familiale et celle de votre ou vos enfants.

Elle a pour but de réfléchir en groupe à la meilleure solution pour améliorer votre situation familiale. Toute décision est prise dans le meilleur intérêt de votre enfant, et ce, après avoir examiné toutes les mesures et alternatives qui assurent d'abord sa protection et son développement dans votre milieu. Vous êtes invité à prendre une place importante dans cette décision en donnant votre opinion et en proposant des solutions.



COMMENT SE DÉROULE UNE RENCONTRE PDÉ ?

- Cette rencontre est proposée et organisée par l'intervenant au dossier de votre enfant.
- Une date et un lieu sont fixés avec vous. La rencontre dure environ deux heures.
- Des personnes sont invitées à y participer (partenaires communautaires, milieu scolaire...). Vous en serez informés et devrez donner votre accord à leur présence.

Vous pouvez aussi inviter toute personne significative qui pourrait vous soutenir ou à qui vous aimeriez confier votre enfant s'il devait être placé (p. ex. : votre mère, père, sœur, frère, vos amis, proches, voisins) et des personnes de votre communauté en qui vous avez confiance (p. ex. : une intervenante d'un organisme communautaire ou d'une maison d'hébergement, une éducatrice de CPE...).

Lors de la rencontre

- Un facilitateur anime la rencontre. Il est neutre, non décisionnel et ne connaît pas votre situation ni celle de votre enfant. Il s'assure du bon déroulement de la rencontre.
- Le facilitateur vous accueille d'abord dans la salle, puis fait entrer les autres personnes invitées.
- La rencontre PDÉ est confidentielle. Tous les participants doivent signer un document d'engagement à la confidentialité. Vous devez être en accord avec leur présence.
- Les participants sont invités à nommer leurs préoccupations par rapport à votre enfant et votre situation familiale, ainsi que relever vos forces, celles de votre enfant, de votre milieu et à proposer des solutions.

Ensemble, vous déterminerez le milieu de vie de votre enfant ou adolescent et les solutions qui assurent, en tout temps, une réponse à ses besoins de sécurité et de développement.

Ces solutions seront inscrites dans un plan qui précise la responsabilité attendue de chaque personne impliquée. Ce plan a une durée déterminée par le groupe.

